



pension alimentaire enfant majeur et salarié

Par **Bony4**, le 19/11/2011 à 20:11

Bonjour,

Je voulais juste avoir un petit renseignement.

Mon mari a 2 enfants d'un premier mariage pour lesquels ils paient à son ex femme une pension alimentaire.

L'ainé continue une scolarité normale en IUT. La plus jeune (majeure cependant) a commencé un BTS en alternance et a un salaire tous les mois de 700 € net.

Elle donne tous les mois à sa mère une somme d'argent.

Mon mari peut-il demander au JAF la suppression de la pension alimentaire pour la plus jeune tout en continuant pour l'ainé vu qu'il est complètement dépendant.

Merci de vos réponses

Par **Claralea**, le 19/11/2011 à 22:46

Bonsoir, oui tout à fait, avec copie des revenus de sa fille, il saisit le JAF et demande la suppression de la PA

Par **Bony4**, le 22/11/2011 à 23:07

Merci beaucoup.

Mon mari envoie la lettre au JAF en rar dès demain.

Son ex femme l'a appelé et elle dit s'être renseigné auprès d'un avocat et lui a dit que tant que sa fille vivait avec elle il n'avait pas le droit de ne plus payer la pension.

Donc on va attendre la décision du JAF.

Par **Claralea**, le 22/11/2011 à 23:20

Bien sur, elle veut "le beurre et l'argent du beurre"... :)

[citation]Son ex femme l'a appelé et elle dit s'être renseigné auprès d'un avocat et lui a dit que tant que sa fille vivait avec elle il n'avait pas le droit de ne plus payer la pension.[/citation]

Donc, si à 30 ans elle est encore chez sa mère et qu'elle gagne 2000 euros, il devra toujours payer...

Par **Bony4**, le **22/11/2011** à **23:21**

c'est clair que vu comme ça !!!

Par contre ça va prendre combien de temps pour que le JAF nous réponde ?

merci

Par **Claralea**, le **23/11/2011** à **00:01**

C'est assez long, plusieurs mois, donc il vaut mieux faire une requete en référé au JAF

Lire ce lien <http://www.papaencolere.com/?p=30>